



## MUNICIPALITÉ DE NOMINIQUE

### AVIS PUBLIC

**CONFORMÉMENT À LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ** que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le conseil municipal a déposé un projet de règlement numéro 2021-454 relatif au traitement des élus municipaux.

#### **Résumé du règlement**

##### **Rémunération**

	Rémunération de base	
	Actuelle	Proposée
Maire	21 543,00 \$	21 800,00 \$
Conseillers/ères	7 181,04 \$	7 900,00 \$

##### **Maire suppléant**

La rémunération mensuelle actuelle est de 107,50 \$ et la rémunération proposée est de 120,00 \$.

##### **Président du conseil** (sauf si la séance est présidée par le maire ou par le maire suppléant)

La rémunération actuelle par séance présidée est de 50 \$ et demeure inchangée.

##### **Allocation de dépenses**

L'allocation de dépenses demeure un montant égal à la moitié de la rémunération de base de chaque élu, y compris la rémunération du maire suppléant.

##### **Absence du maire**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours consécutifs, pour cause d'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

##### **Indexation**

La rémunération de base des élus sera indexée à la hausse annuellement d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada, au 31 décembre de chaque année.

##### **Effet rétroactif**

Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et remplacera le règlement numéro 2019-436.

Le projet de règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac à Nominique, aux heures normales d'ouverture.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 18 janvier 2021, à 19 h 30, à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac, Nominique :

Donné à Nominique, ce 15 décembre 2020

François St-Amour, ing.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 15 décembre 2020, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt (15 décembre 2020).